

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
8	10	8

Date de convocation 8 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX**

◆ ◆ ◆ ◆

DÉLIBÉRATION N°08.2024
OBJET : APPROBATION DE
LA MISE EN PLACE D'UNE
EPICERIE CHEZ MIMY

Le 15 mars 2024
à 21 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme et SAMAZAN Michel.

Absents excusés - Mme DELEZAIVE Renée et M. MEUNIER Laurent

SECRETAIRE - M. LOYZANCE Jérôme

Madame Myriam Bosc, gérante de la Société « Chez Mimy », est intervenue en début de séance pour présenter le concept de la supérette, magasins d'alimentation adaptés au monde rural, restauration rapide le soir et restaurant le midi afin que l'assemblée puisse connaître les tenants et les aboutissants de cette opportunité.

Madame le maire propose, après une présentation claire et détaillée au conseil municipal, de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'installation de la supérette,
- **AUTORISE** le maire à prendre toutes les dispositions pour que le projet aboutisse

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Céline Oudin

